S'INVESTIR AUJOURD'HUI
POUR PRÉPARER DEMAIN...

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015

Commission administrative
des régimes de retraite
et d'assurances

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Dépôt légal - 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-66814-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Mot de la présidente-directrice générale 4

INTRODUCTION

Une organisation branchée sur l'avenir pour mieux servir sa clientèle 5

Nos critères d'engagement 6

ORIENTATION 1
INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER ET INNOVER 8

Objectif gouvernemental 1 8

ORIENTATION 2
RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT 10

Objectif gouvernemental 4 10

ORIENTATION 3
PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE 12

Objectif gouvernemental 6 12

ORIENTATION 8
FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE 14

Objectif gouvernemental 24 14

Objectif nº 5 de l'Agenda 21 de la culture du Québec 15

ANNEXE 17

AVANT-PROPOS

Mot de la présidente-directrice générale

S'investir aujourd'hui pour préparer demain... Cette phrase est porteuse d'espoir dans un contexte de développement durable où la contribution de chacun est essentielle. En effet, tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement sont conviés par la Loi sur le développement durable à encourager la population et les entreprises à faire cause commune pour les préoccupations environnementales, sociales et économiques.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est fière de s'impliquer dans ce projet de société en présentant le *Plan d'action de développement durable 2009-2015*, qui lui permettra de consolider et d'intégrer ses responsabilités au sein de cette stratégie gouvernementale.

Développer la connaissance, promouvoir l'action responsable, favoriser l'engagement, voilà les enjeux de la stratégie gouvernementale que la CARRA souhaite intégrer progressivement au cœur de ses priorités organisationnelles. J'ai l'intime conviction que nous pourrons, par notre contribution, assumer les défis et les enjeux pour le développement d'une société québécoise qui offrira un environnement de qualité aux générations actuelles et futures.

Jocelyne Dagenais
Présidente-directrice générale

INTRODUCTION

Une organisation branchée sur l'avenir pour mieux servir sa clientèle

Le gouvernement du Québec a autorisé le 29 février 2012 par le décret nº 136-2012 le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* est prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée. Le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* de la CARRA a donc été reconduit avec des ajouts ou des modifications jusqu'au 31 mars 2015.

En arrivant au constat qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie il y aura davantage d'années de retraite à vivre et que, la santé le permettant, nous serons actifs plus longtemps, il est impératif que ce plan d'action de développement durable influence et encourage le recours à des actions qui auront des répercussions sur la qualité de vie des générations actuelles et futures.

La CARRA s'appuie sur les objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable* et de la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*. Ainsi, elle travaillera à la sensibilisation de son personnel, à la promotion d'un environnement sain, à l'initiation aux pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes, à l'adoption de pratiques visant l'efficacité énergétique et à l'implication de la population dans sa communauté. Par cela, la CARRA concourt également à l'application et à la réalisation de sa planification

stratégique 2012-2015, puisque deux de ses enjeux s'insèrent intrinsèquement dans les orientations du plan d'action de développement durable, soit celle de « réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement » et celle de « produire et consommer de façon responsable ».

Notre nouveau plan d'action 2009-2015 s'appuie sur une vision à long terme et c'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts autour d'enjeux, d'orientations et d'objectifs qui nous permettront d'avancer sur la voie du développement durable.

Nos critères d'engagement

Trois enjeux fondamentaux :

- développer la connaissance;
- promouvoir l'action responsable;
- favoriser l'engagement.

Quatre orientations stratégiques et cinq objectifs gouvernementaux :

- Informer, sensibiliser, éduquer et innover.

  Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre (objectif 1).

- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

  Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention, et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement (objectif 4).

- Produire et consommer de façon responsable.

  Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux (objectif 6).

- Favoriser la participation à la vie collective.

  Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté (objectif 24).

  Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser l'art amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne (objectif n° 5 de l'Agenda 21 de la culture du Québec).

C'est donc avec plaisir que nous vous invitons à prendre connaissance des orientations de la CARRA par l'entremise de notre *Plan d'action de développement durable 2009-2015*, où la protection de l'environnement, le progrès social et le dynamisme économique sont indissociables.

ORIENTATION 1
INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER ET INNOVER

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Notre objectif organisationnel 1

Sensibiliser notre personnel au concept et aux principes de développement durable, et l'informer des objectifs et de la démarche en vue de contribuer à la stratégie gouvernementale

La mise en place de ce premier objectif constitue la pierre d'assise de la réussite du *Plan d'action de développement durable 2009-2015* de la CARRA et donc du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable*. L'application d'outils de sensibilisation et l'élaboration de formations portant sur les principes du développement durable ainsi que sur les objectifs de la CARRA sont essentiels à l'atteinte des cibles fixées.

En effet, ces objectifs serviront de levier pour implanter une démarche respectueuse d'un véritable équilibre entre la qualité de l'environnement, l'équité sociale et le dynamisme économique. Cette intégration du développement durable s'appliquant à toute la structure de la CARRA doit inclure tous les niveaux de directions et de services dans ce processus de savoir et de savoir-faire.

Par une prise en compte progressive des principes de développement durable dans les activités quotidiennes du personnel, nous sensibilisons ce dernier aux enjeux sociaux et économiques associés à l'environnement et, par le fait même, nous concourons à l'amélioration de notre qualité de vie.

Voici quelques-unes de nos initiatives :

- publication de capsules informatives sur le développement durable dans l'intranet de la CARRA;
- activation de l'adresse courriel devdurable@carra.gouv.qc.ca;
- formation des décideurs portant sur les 16 principes du développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités et fournir des outils contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable*

Indicateur

Le taux d'employés touchés par les activités de sensibilisation au développement durable et, parmi eux, le taux de ceux qui ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour en tenir compte dans leurs activités normales.

Cible

Sensibiliser 100 % du personnel d'ici le 31 mars 2013 et s'assurer que 50 % des personnes ciblées ont une connaissance suffisante de la démarche pour la prendre en compte dans leurs activités normales d'ici le 31 mars 2013 (100 %, le 31 mars 2015).

ORIENTATION 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention, et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Notre objectif organisationnel 2

Promouvoir des mesures préventives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie de notre personnel, dans un environnement sain

Pour offrir des services de qualité aux citoyens, il est essentiel de pouvoir compter sur la contribution d'un personnel en santé physique et psychologique. Dans une culture de prévention et de précaution, la réduction des risques d'accidents et de maladies concourt à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Assurer un environnement sain, sécuritaire et dynamique au personnel rejoint la vision du *Plan stratégique 2012-2015* de la CARRA. En effet, cet objectif est lié directement à l'axe d'intervention 2.2, qui vise un environnement de travail stimulant, valorisant et mobilisateur. Le développement durable s'imbrique naturellement dans les objectifs du plan stratégique en favorisant des pratiques mobilisatrices de gestion des ressources humaines et, surtout, en permettant l'accroissement de la fidélisation du personnel. De plus, dans une perspective d'amélioration continue, l'axe d'intervention 2.3, concernant la gestion de l'expertise et

des compétences, fait le pont avec la durabilité des connaissances et des aptitudes de la main-d'œuvre pour les générations actuelles et futures.

Ainsi, cette approche globale de réduction et de gestion des risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement démontre à quel point le développement durable influence déjà, de façon déterminante, les enjeux stratégiques de la CARRA.

Depuis 2007, la CARRA a entrepris différentes actions dans ce sens, notamment par la Démarche participative en santé psychologique au travail, dont les résultats pourront être appliqués à l'ensemble de notre organisation :

- révision de la politique de gestion du rendement;
- renouvellement du Programme d'encouragement à l'activité physique;
- formation en secourisme pour le personnel.

ACTION 2

Poursuivre et accroître la diffusion d'information ainsi que l'offre de services et d'activités favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel dans un environnement sain

Indicateur

Le nombre d'outils d'information et d'activités favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel dans un environnement sain.

Cible

Réaliser les 25 outils d'information ou activités d'ici le 31 mars 2015.

ORIENTATION 3
PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Notre objectif organisationnel 3

Acquérir des réflexes de pratiques écoresponsables dans nos activités quotidiennes

Cet objectif organisationnel cadre bien avec le troisième enjeu de la planification stratégique, soit de viser une amélioration continue des processus. L'élaboration d'un cadre de gestion environnementale réunit performance et conservation de l'environnement. La CARRA doit d'abord tenir compte de ses effets sur l'environnement avant d'intégrer des pratiques écoresponsables dans ses activités quotidiennes. Par des mesures de gestion environnementale bien encadrées intégrant le réemploi, la réutilisation, la performance énergétique, la conservation des ressources naturelles, l'élimination des rejets de substances nocives et l'utilisation de ressources renouvelables, la CARRA réduira au minimum ses effets sur l'environnement tout en améliorant ses processus internes et externes.

Des choix écoresponsables permettront à la CARRA de réduire l'empreinte écologique de ses activités de consommation et de production. Afin de prendre des décisions éclairées lors des procédures

d'achat ou d'attribution de contrats, la CARRA doit acquérir des réflexes en matière de responsabilité sociale. En incorporant des critères environnementaux et sociaux dans son processus d'approvisionnement de papier, de carton, d'imprimantes, de cartouches, de micro-ordinateurs ainsi que d'écrans d'ordinateur, la CARRA adopte des pratiques d'acquisitions écoresponsables. Ainsi, elle diminue son emprunte écologique et contribue au legs d'un patrimoine environnemental, économique et social en bon état aux générations futures.

ACTION 3

Mettre en œuvre des mesures, des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable* par l'entremise d'un cadre de gestion environnementale et d'un guide des pratiques écoresponsables de la CARRA

Indicateur

L'état d'avancement de l'implantation d'un cadre de gestion environnementale et le taux de mise en œuvre du guide des pratiques écoresponsables par le personnel.

Cible

Atteindre 50 % des cibles du cadre de gestion environnementale d'ici le 31 décembre 2013 (100 %, le 31 mars 2015), et mettre en œuvre 50 % des pratiques du guide des pratiques écoresponsables d'ici le 31 décembre 2013 (100 %, le 31 mars 2015).

ORIENTATION 8
FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Notre objectif organisationnel 4

Encourager l'engagement social des employés

L'amélioration de la qualité de vie au travail passe également par la participation des citoyens à la vie collective. La mobilisation doit miser sur les communautés et le rapprochement vers les milieux locaux et régionaux. « Davantage axée sur les valeurs d'entraide, de solidarité et de développement des capacités collectives que sur la création de liens commerciaux, l'action communautaire améliore de façon durable la vie des gens et des familles en les aidant à exploiter leur potentiel. » (*Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*)

Inscrite comme une des orientations du *Plan stratégique 2012-2015*, la mobilisation du personnel associée à l'implication volontaire permet d'encourager les employés à participer davantage à l'action communautaire par l'entremise d'un programme de bénévolat :

- engagement avec la Maison de Lauberivière pour servir des repas;
- association avec la campagne gouvernementale d'Entraide.

ACTION 4

Organiser des activités d'entraide auprès de la communauté et sensibiliser le personnel à l'importance de son implication

Indicateur

Le nombre d'activités et le taux de participation à ces différentes activités.

Cible

Organiser d'ici le 31 mars 2015 dix activités atteignant un taux de participation de 15 %.

Objectif n° 5 de l'Agenda 21 de la culture du Québec

Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser l'art amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Notre objectif organisationnel 5

Encourager l'épanouissement culturel du personnel de la CARRA en favorisant son contact avec la vie culturelle collective, sa participation à cette vie culturelle et son engagement dans celle-ci, dans une perspective de développement durable

La culture est essentielle à un développement vraiment durable. L'intégration de la culture à la démarche gouvernementale, à titre de composante transversale majeure dans les sphères sociale,

économique et environnementale, permet un développement durable authentique et lié aux valeurs de la CARRA. L'ajout d'un objectif à l'orientation « Favoriser la participation à la vie collective » bonifie ce plan d'action et enrichit la valeur des actions proposées par la CARRA. Cet objectif contribue à préserver l'essence même de ce qui est proposé dans le plan d'action : « Il n'y a pas de développement durable, souhaitable, harmonieux, équitable si la dimension culturelle n'éclaire pas le processus décisionnel » (Laurent Laplante, 2005). La CARRA s'engage donc à faire la promotion de la culture auprès de son personnel et à encourager son épanouissement afin que la culture puisse, à son tour, concourir au développement durable.

ACTION 5

Promouvoir la culture et son rôle dans le développement durable par l'organisation et la promotion d'activités, d'événements et d'initiatives artistiques et culturels

Indicateur

Le nombre d'activités culturelles organisées, de promotions d'événements culturels et d'initiatives artistiques encouragées. Le taux de participation à ces différentes activités.

Cible

Organiser sept activités culturelles d'ici le 31 mars 2015, atteignant un taux de participation de 10 %. Promouvoir au moins un événement culturel par saison (donc quatre par année). Encourager deux initiatives artistiques par année.

ANNEXE

Motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus dans notre premier plan d'action de développement durable

Ses différents champs d'intervention ainsi que son mandat ne permettent pas à la CARRA d'atteindre les objectifs gouvernementaux suivants :

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité, et en atténuer les conséquences.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables, et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
15. Accroître le niveau de vie.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales, et des communautés autochtones.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

La CARRA contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux ci-dessous par des activités et des programmes qui sont déjà présents dans l'organisation :

14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Commission
administrative
des régimes de retraite
et d'assurances
Québec